

**Avis de résiliation de location au terme  
pour usage personnel du locataire ou de l'acheteur  
Formule N12**

Lisez attentivement les instructions avant de remplir cette formule.

<b>Destinataire :</b> (Nom et adresse du locataire)	<b>Expéditeur :</b> (Nom et adresse du locateur)
<b>Adresse du logement locatif :</b>	

**Date de  
résiliation**

Vous devez quitter le logement locatif indiqué ci-dessus le \_\_\_\_\_, au plus tard.  
(jour/mois/année)

**Motif du  
présent avis**

Je vous donne le présent avis pour le motif suivant :

- 1. La personne suivante veut occuper le logement locatif :
  - moi-même     mon conjoint/ma conjointe     mon enfant     mon père/ma mère
  - l'enfant de mon conjoint/ma conjointe     le père/la mère de mon conjoint/ma conjointe
  - Une personne qui prodigue ou prodiguera des soins à :
    - moi-même     mon conjoint/ma conjointe     mon enfant     mon père/ma mère
    - l'enfant de mon conjoint/ma conjointe     le père/la mère de mon conjoint/ma conjointe
  
- 2. J'ai signé une convention de vente de l'ensemble d'habitation et la personne suivante veut occuper le logement locatif :
  - l'acheteur     son conjoint/sa conjointe     son enfant     son père/sa mère
  - l'enfant de son conjoint/sa conjointe     le père/la mère de son conjoint/sa conjointe
  - Une personne qui prodigue ou prodiguera des soins à :
    - l'acheteur     son conjoint/sa conjointe     son enfant     son père/sa mère
    - l'enfant de son conjoint/sa conjointe     le père/la mère de son conjoint/sa conjointe

**Renseignements importants**

1. **La date de résiliation** précisée dans l'avis survient au moins 60 jours après la date de remise de l'avis. En outre, la date doit tomber le jour où expire la période de location ou, si celle-ci est à terme fixe, le jour de ce terme.
2. **Si le locataire quitte le logement d'ici à la date de résiliation indiquée dans le présent avis**, la location prendra fin à la date de résiliation. Le locataire peut toutefois mettre fin à la location à une date plus rapprochée, en donnant au locateur, par écrit, un préavis d'au moins dix jours civils.
3. **Si le locataire conteste les motifs qu'invoque le locateur dans le présent avis**, il n'est pas obligé de quitter son logement. Toutefois, le locateur peut demander par requête à la Commission de rendre une ordonnance de résiliation de la location et d'exclusion du locataire.



